

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 22 du 19 mai 2016**

**TEXTE SIGNALE**

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances instituées auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

*Du 2 mai 2016*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances instituées auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.**

*Du 2 mai 2016*

NOR D E F F 1 6 1 1 7 8 4 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 16 juillet 2015 (JO n° 168 du 23 juillet 2015, texte n° 12 ; signalé au BOC 34/2015 ; BOEM 410.6.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 109 du 11 mai 2016, texte n° 35 ; signalé au BOC 22/2016.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 2 mai 2016, le tableau du I de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances instituées auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées est modifié comme suit :

Dans la deuxième colonne de la onzième ligne relative à la direction du commissariat d'outre-mer des forces armées de la Polynésie française, le montant : « 125 000 » euros est remplacé par le montant : « 50 000 » euros.